Barèmes des frais et des honoraires

A la vente

- 7 % HT soit 8,4 % TTC pour un montant de vente inférieur à 800 000 € HT ou hors droits, à la charge de l'acquéreur

- 5 % HT soit 6 % TTC pour un montant de vente supérieur ou égal à 800 000 € HT ou hors droits, à la charge de l'acquéreur

A la location

- 30 % HT soit 36 % TTC du loyer annuel hors taxes et hors charges

Cette rémunération est à la charge partielle ou totale du preneur selon la rémunération versée par le bailleur prévue au mandat ; elle est payable à la signature du bail.

Ces honoraires peuvent être éventuellement complétés par des honoraires liés au résultat contractuellement fixés par mandat.

A la location

- 2 200 € HT soit 2 640 € TTC pour la rédaction d'un bail, à la charge du preneur.